



Terrain en indivision, comment faire?

Par **dacosta**, le **20/02/2009** à **12:57**

Bonjour à tous
Suite aux décès de mes grands parents, ils ont laissé derrière eux 21 hectares de terrain sur l'île de la reunion . Actuellement le terrain est en indivision successorale(depuis 15 ans).
Ils ont eu 8 enfants dont 2 sont décédés. En sachant que les enfants d'un des deux sont introuvables.
Cette année ma mère et deux de ses frères se sont entendus pour s'occuper du terrain.
Le problème étant que trois parties ne veulent rien faire et un autre ne veut pas en parler.
Ils sont donc que trois sur huit à vouloir bouger les choses.
Ma question est la suivante:
comment faire pour que les trois parties puissent bénéficier de leur part de terrain ?
En sachant que la solution le plus simple et la moins coûteuse est préférable (cela coule de source)
merci d'avance à ceux qui vont partager leur savoir et donner de leur temps
cordialement